



Le Journal de l'Association des Historiens des Facultés de Droit

JANVIER 2020

Numéro 10

Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

Voici le dixième numéro du *Journal* de notre Association.

Comme vous le savez il a pour but de vous informer des différents événements qui concernent les historiens du droit. Nous avons voulu qu'il soit comme un trait d'union permettant à chacun d'entre nous de participer à la vie de notre section.

Dans ce but nous avons souhaité aller encore plus loin en mettant à la disposition de tous (enseignants-chercheurs, docteurs, doctorants et plus encore), un site internet : <https://assohfd.fr/>. Celui-ci, ouvert depuis le 13 octobre dernier, vous propose un certain nombre de services et d'informations « en temps réel » dans le but d'augmenter la visibilité de notre discipline et sa promotion – comme vous pourrez le lire dans le compte rendu de notre assemblée générale.

Ce même souci de visibilité, de promotion mais aussi de défense de notre matière va conduire l'AHFD à réaliser prochainement une enquête sur l'évolution de notre section depuis quelques années. En effet, un groupe de travail réunissant des représentants de la Conférence des Doyens des Facultés de droit et de science politique ainsi que les quatre présidents de section CNU du Groupe 1 a été constitué pour la formulation de propositions relatives au rapport « Berta, Mauguin et Tunon de Lara » (Attractivité des emplois et des carrières scientifiques) au moment où la loi de programmation pluriannuelle de la recherche est rédigée. À cette occasion, et dans le but d'aider les représentants de la section 03 à faire valoir leurs arguments, un questionnaire va très prochainement être adressé aux différents directeurs de départements pour procéder à un « état des lieux » de notre discipline au sein des Facultés de droit. L'Association leur serait infiniment reconnaissante de bien vouloir prendre le temps d'y répondre le mieux possible. Il en va de notre intérêt à tous.

Vous trouverez également dans ces quelques pages les dernières nouvelles que nous avons pu recueillir grâce aux renseignements fournis par nos collègues aux différents membres du bureau. Qu'ils soient ici remerciés pour leur participation qui nous permet, deux fois par an, de vous tenir informés le mieux possible. Ce journal et le site de l'Association ne peuvent vivre que grâce à vous !

Jusqu'à présent, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, je terminais ce message en vous souhaitant une excellente lecture ; je suis heureux et fier de pouvoir également vous souhaiter, à présent, une bonne navigation sur notre site qui est désormais le vôtre.

Croyez en nos sentiments toujours dévoués.

Bernard d'Alteroche
Président de l'AHFD

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale 2019

L'assemblée générale s'est tenue le 13 octobre 2019. Le président y a évoqué plusieurs points.



De gauche à droite : K. Fiorentino, L. Guerlain, B. d'Alteroche, X. Godin, A. Mergéy

- Faible nombre de postes mis au concours d'agrégation

À l'ouverture du concours d'agrégation, seuls 2 postes ont été publiés. Cette situation préoccupante concerne également le concours de droit public : Martine Lombard, présidente du jury d'agrégation de droit public, parle de « génération sacrifiée ». Les raisons qui expliquent cette situation seront développées dans la retranscription, ci-après, de l'intervention de M^{me} Emmanuelle Chevreau, présidente de la section 03 et du groupe 1 du CNU.

- Utilisation du boni de liquidation de l'Association pour la Commémoration de la Révolution française

Le Bureau proposera l'an prochain un projet sur une rencontre européenne sur l'enseignement et l'organisation des études d'histoire du droit en Europe. Cette rencontre viendra compléter la rencontre organisée à Versailles, à l'initiative de l'AHFD et de son président, M. Jacques Krynen, consacrée à *L'histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires* (publiée aux éditions Classiques Garnier en 2014).

- Nouveaux maîtres de conférences

Le président a salué le recrutement de 5 nouveaux maîtres de conférences (mentionné dans le *Journal* n° 9 de juillet 2019) :

M. Pierre-Louis BOYER (auparavant maître de conférences HDR à l'Université catholique de l'Ouest) à l'Université du Mans,
M^{me} Charlotte BROUSSY à l'Université de Montpellier,
M. Benoît HABERT à l'Université Paris VIII - Vincennes - Saint-Denis,
M. Jérôme HENNING à l'Université Paris-Nanterre (Paris X),
M^{me} Laura VIAUT à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne.

- Présentation du site internet

Afin de donner une plus large visibilité à l'histoire du droit et au rôle joué par notre Association, il a été décidé de créer un site internet (<https://assohfd.fr/>). Son objectif est de relayer principalement les informations en lien avec la vie de la section (recrutements, mutations, élections au décanat, prix divers, actualités académiques, concours d'agrégation etc.), les informations scientifiques étant déjà diffusées quant à elles par d'autres sites (« univ-droit », « Hi-D »...). Le site permettra aux adhérents à jour de leur cotisation d'accéder à un « espace adhérents » dans lequel ils trouveront notamment les deux derniers numéros du *Journal* ainsi que l'annuaire de l'Association. Très prochainement, il sera proposé d'adhérer en ligne, par le biais d'une page sécurisée. Ce site ne pourra vivre et présenter un intérêt que si les collègues nous relaient les informations en relation avec son objet : nous comptons sur vous !

- Intervention de M^{me} Emmanuelle Chevreau

La présidente sortante de la section 03 du CNU et du Groupe 1 du CNU a commencé par présenter un bilan d'activité du CNU avant de signaler les différentes menaces qui pèsent sur les recrutements et d'aborder la question du concours d'agrégation.

1 - Bilan d'activité du CNU

*** Qualifications et recrutement**

Dans le cadre de la campagne de qualification à la maîtrise de conférences de février 2019, 52 inscriptions ont été déposées sur Galaxie et seuls 44 dossiers ont été examinés en raison du désistement de certains candidats ou de thèses non soutenues. À l'issue de la session, 21 candidats ont été qualifiés (19 primo qualifications, 2 requalifications). On soulignera une forte proportion de premières demandes et assez peu de thèses « hors champ » (moins de 10 %).

Cette année, la section n'a reçu qu'une seule candidature aux fonctions de professeur dans le cadre du 46-1. Aucune qualification n'a été attribuée.

La présidente souhaite préciser que le CNU ne connaît pas à l'avance le nombre de postes offerts au recrutement (MCF ou PR 46-1) au moment où il se prononce.

Pour la première fois de la mandature, le CNU a eu l'occasion de statuer sur un recrutement de professeur au titre du 46-3. Il a validé le classement du comité de sélection de l'Université de Strasbourg et ainsi le recrutement d'un nouveau professeur d'histoire du droit.

La présidente en profite pour rappeler l'attachement du CNU au respect de la diversité des voies d'accès au professorat.

*** Avancements de grade :**

- . MCF, hors classe : 8 candidats pour 4 promotions.
- . MCF, échelon exceptionnel hors classe : 2 candidats pour 1 promotion.
- . PR, 1^{re} classe : 16 demandes pour 3 promotions.
- . PR, classe exceptionnelle 1^{er} échelon : 7 demandes pour 2 promotions.
- . PR, classe exceptionnelle 2^e échelon : 6 demandes pour 2 promotions.

*** PEDR**

La section 03 a reçu cette année 18 demandes de PEDR : 14 provenaient de professeurs et 4 de maîtres de conférences. Le CNU n'émet qu'un avis qui est transmis aux établissements qui ont toute latitude de le suivre ou non. Le contingentement fixé par le ministère était le suivant : 4 A ; 5 B ; 9 C.

L'attribution des lettres est chaque année un véritable « casse-tête » pour le CNU. En premier lieu, le même contingentement est commun aux deux corps. D'autre part, la stricte répartition imposée par le ministère (le faible nombre de A et de B) conduit le CNU à devoir attribuer des B, voire des C, à des dossiers de haute qualité.

* CRCT

La section 03 a reçu 2 candidatures (1 MCF, 1 PR) et un seul semestre n'était octroyé par le ministère. Là encore, la section s'est trouvée dans la difficulté de statuer sur un CRCT unique et commun aux deux corps. À la suite d'insistance, le ministère a fini par accepter de donner un deuxième CRCT.

2 - Menaces sur les recrutements

Au terme de pressions continues et de communiqués agressifs, la Conférence des Présidents d'Universités, qui souhaiterait faire sauter tous les verrous nationaux pour gérer autrement la masse salariale, a réussi à faire insérer une « mort programmée » de la qualification dans le projet de loi de programmation de la recherche. La commission « Berta » a rédigé un rapport proposant d'étendre les dispenses de qualification pour les établissements qui le souhaiteraient. La CPU voudrait totalement maîtriser le recrutement au profit de contractuels LRU, ce qui entraînera des conséquences déplorables sur la qualité de la recherche et de l'enseignement, et menacera la pérennité de notre discipline.

La CPU souhaite également changer le recrutement des professeurs en demandant le décontingentement des postes afin de laisser le choix du mode de recrutement (Agrégation et 46-1).

Les présidents des sections 01, 02 et 03 ont écrit à la ministre pour demander l'ouverture d'une vraie concertation sur le recrutement des professeurs dans les disciplines juridiques. Un rendez-vous a eu lieu le 30 octobre. Les présidents des sections juridiques du CNU ont pu exprimer leurs craintes, insister sur le fait que les Universités ne respectent très souvent pas le contingentement entre les postes demandés au titre de concours et ceux dans le cadre du 46-1. Le ministère a accepté l'idée de désigner une commission composée de représentants des disciplines juridiques, de la CPU et du MESRI.

3 - Concours d'agrégation

On constate qu'à l'ouverture du concours d'agrégation, il n'y a quasiment pas de postes offerts : cela est dû à plusieurs raisons.

Tout d'abord un problème de calendrier se pose aux Universités car les juristes sont les seuls à avoir ce type de recrutement ; or les campagnes d'ouverture de postes au concours ne coïncident pas avec les autres campagnes d'ouverture de poste. La question est donc de savoir s'il ne faudrait pas commencer le concours plus tard.

Ensuite un problème démographique se pose : il y a eu beaucoup de départs à la retraite et une génération entière a été remplacée ces dernières années. Et le contexte n'est pas à la création de nouveaux postes, bien que l'encadrement en droit demeure très insuffisant. Pour donner un ordre d'idée, il y a environ 210 000 étudiants en droit et 5500 enseignants-chercheurs entendus largement (professeurs, maîtres de conférences, enseignants associés, ATER, doctorants contractuels avec charge d'enseignement), ce qui donne un taux moyen d'encadrement de 40 étudiants par enseignant chercheur et de 160 par professeur d'université. La faiblesse du taux d'encadrement apparaît encore plus si l'on établit une comparaison avec l'Économie, la Gestion et l'AES où le nombre d'étudiants est légèrement inférieur, mais le nombre d'enseignants-chercheurs bien plus élevés (7500).

Enfin, les Universités refusent d'ouvrir des postes : même s'il y existe un contingentement, elles ne le respectent pas ; trois Universités en particulier font de la rétention de postes. Cette situation est intolérable car à l'heure actuelle, il faut penser collectif et être solidaire avec une vision à long terme. Plus de postes au concours signifie plus de postes à la maîtrise de conférences et moins de poste au concours risque d'entraîner sa suppression – ouvrant ainsi la voie au localisme.

Emmanuelle Chevreau conclut son intervention en faisant remarquer qu'il n'y a aucune volonté du MESRI de supprimer les concours d'agrégation en droit : c'est d'ailleurs ce qui a été affirmé lors de la réunion au ministère le 30 octobre 2019. Les services du ministère apportent en outre un réel soutien dans la recherche des postes.

- Prix de thèse 2019

Le jury, composé de **MM. David DEROUSSIN** (Université Jean-Moulin - Lyon III), président, **Grégoire BIGOT** (Université de Nantes), **Florent GARNIER** (Université Toulouse I - Capitole) et **M^{me} Aude LAQUERRIÈRE-LACROIX** (Université de Champagne-Ardenne), avait reçu 21 candidatures (la liste a été donnée dans le *Journal* n° 9 de juillet 2019).

Le **1^{er} prix** a été attribué **ex-æquo** à :

M. Rémi FAIVRE-FAUCOMPRÉ, auteur d'une thèse intitulée *Le droit de superficie. Des glossateurs aux premiers commentateurs du code civil (XII^e-XIX^e siècle)*, préparée à l'Université Paris II sous la direction du professeur L. Pfister et soutenue le 16 novembre 2018.

M^{me} Laura VIAUT, auteur d'une thèse intitulée « *Fecimus concordiam* ». *Les mécanismes de gestion des conflits dans l'espace aquitain au haut Moyen Âge (VIII^e-XII^e siècle)*, préparée à l'Université de Limoges sous la direction du professeur J. Péricard et soutenue le 22 juin 2018.

La **1^{re} mention** a été attribué à **M^{me} Romy SUTRA**, auteur d'une thèse intitulée *Le Comité des Jurisconsultes des Congrégations. La mobilisation du droit républicain au service de la cause religieuse (1880-1905)*, préparée à l'Université Toulouse I - Capitole sous la direction du professeur Ph. Nélidoff et soutenue le 30 novembre 2018.

La **2^e mention** a été attribuée **ex-æquo** à :

M. Paul CHAUVIN-HAMEAU, auteur d'une thèse intitulée *L'obligation militaire sous l'Ancien Régime*, préparée sous la direction des professeurs B. Basdevant-Gaudemet et F. Saint-Bonnet, et soutenue le 19 octobre 2017 à l'Université Paris-Saclay (Paris XI).

M. Chris RODRIGUEZ, auteur d'une thèse intitulée *Les procès des Acta Alexandrinorum : une vision des vaincus sur les relations entre Alexandrie et Rome aux deux premiers siècles de notre ère*, préparée sous la direction du professeur J.-P. Coriat et soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, le 1^{er} décembre 2017.

LA SECTION

In memoriam

Henri LEGOHÉREL

6 septembre 1937 - 6 septembre 2019



Henri Legohérel nous a quittés le 6 septembre 2019, le jour de son quatre-vingt-deuxième anniversaire. Il était né à Morlaix le 6 septembre 1937.

Petit-fils d'instituteurs, fils d'un professeur d'histoire-géographie et d'une institutrice, Henri Legohérel était, en quelque sorte, enseignant de naissance. Il n'en fut pas moins toujours partagé entre l'enseignement, le service public et la mer. Ce descendant de marins s'était initialement destiné à une carrière de commissaire de la marine, avant de rédiger, sous la direction de Robert

Besnier, une thèse d'histoire du droit consacrée aux *Trésoriers généraux de la Marine* entre 1517 et 1788. Soutenue en 1962, cette thèse fut couronnée du prix de thèse de la faculté de droit et du prix de l'Académie de Marine. La marine et la mer furent les grandes passions d'Henri Legohérel, comme en témoignent la collection de maquettes qui ornait son intérieur, et l'abondance, dans sa bibliothèque, des études et des romans qui y étaient consacrés, nourrissant les méditations de cet homme réservé. Il était capitaine de frégate de réserve. Cette passion maritime lui ouvrit naturellement en 1992 les portes de l'Académie de Marine, jadis fondée par Louis XV. En 2012, la présidence de cette prestigieuse institution vint couronner sa carrière de marin et d'historien du droit.

Assistant à la faculté de droit en 1960, Henri Legohérel fut lauréat de l'agrégation des facultés de droit, droit romain et histoire du droit en 1963. Il commença sa carrière au Sénégal, où il accomplit son service militaire en qualité de coopérant, avant de devenir maître de conférences agrégé à la faculté de droit de Dakar. Elu professeur à l'Université de Nantes en 1968, il devint, l'année suivante, professeur de la faculté de droit d'Angers, récemment créée, dont il fut le premier doyen, régnant sur un campement de préfabriqués chaque année, par ses soins, un peu plus étoffé. En 1972, il fut élu président de l'Université d'Angers. C'était le commencement d'un engagement administratif qui le porta, à deux reprises, aux fonctions de recteur d'académie.

Ainsi, en janvier 1976, à la demande de son ami le président Edgar Faure, il fut nommé recteur de l'Académie de Besançon, fonction qu'il exerça pendant six années. Il devait être à nouveau nommé recteur, à Poitiers, en 1987, sur les instances de René Monory, fonction qu'il conserva jusqu'à la fin de l'année 1990. En 1993, il déclina une troisième proposition de rectorat, préférant alors présider le jury du concours d'agrégation d'histoire du droit. De cette expérience rectorale, il témoigna dans un entretien accordé en 2006 à l'Institut national de recherche pédagogique, avant de consacrer un ouvrage au *Recteur d'Académie* à l'occasion du bicentenaire de la création de cette fonction par Napoléon en 1808, ouvrage codirigé avec Jean-François Condette.

Outre cette étude, Henri Legohérel publia plusieurs livres : dans les années 1970, il avait apporté son concours à Jean Imbert pour la deuxième et la troisième éditions de *l'Histoire économique des origines à 1789* (PUF, « Thémis », 1970 et 1979), manuel qu'il reprit en 2004, aux éditions Cujas sous le titre *Histoire de la vie économique ancienne, médiévale et moderne*. Il publia, en outre, plusieurs « Que sais-je ? » consacrés à *l'Histoire du droit public français des origines à 1789* (1986 ; 2^e édition, 1991 ; 3^e édition, 1994), à *L'économie des Temps modernes* (1991 ; 2^e édition, 1997), à *l'Histoire de la Marine française* (1999) et aux *Plantagenêts* (1999).

Henri Legohérel enseigna l'histoire du droit à Angers jusqu'en 1998, tout en exerçant les fonctions d'administrateur du domaine universitaire de Cholet. Ses étudiants de l'Université d'Angers conservent le souvenir de cours clairs et efficaces, mettant en valeur les aspects les plus saillants de la question étudiée afin de leur en offrir l'intelligence. La qualité de ces interventions suscitait toujours un vif intérêt au sein de l'Académie d'Angers, antique institution fondée par Louis XIV en 1685, où il avait été élu membre titulaire dès 1970. Ceux qui l'ont connu garderont à l'esprit le sourire affable et bienveillant d'un homme de caractère, simple, franc et courtois, ainsi que le courage avec lequel il affronta la maladie qui eut raison de lui.

Henri Legohérel aura accompli une très belle carrière académique. Il était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite et des Palmes académiques et officier du Mérite maritime.

Veuf depuis plusieurs années, Henri Legohérel avait deux enfants, auxquels nous présentons nos sincères condoléances.

Philippe Pichot Bravard
Maître de conférences HDR à l'Université de Brest

Renouvellement du CNU

Voici le procès-verbal et la liste complète des membres du Conseil national des Universités (section 03), après dépouillement effectué les 21 et 22 octobre 2019, ainsi que la désignation des membres nommés et de leurs suppléants, précédée de la composition du Bureau.

Collège A

Sièges à pourvoir : 8.

Inscrits : 114 ; votants : 85 ; bulletins nuls : 0 ; suffrages exprimés : 85.
Quotient électoral : 10,63.

Nombre de candidats par liste : 16.

Désignation des listes (dans l'ordre décroissant des voix obtenues) :

**- Liste Autonome de promotion de la recherche
et des libertés universitaires soutenues par FO-ESR**

Nombre de voix obtenues : 51.

Sièges attribués : 5 (dont 1 attribué au plus fort reste).

- Liste Alternative

Nombre de voix obtenues : 34.

Sièges attribués : 3.

Collège B

Sièges à pourvoir : 8.

Inscrits : 151 ; votants : 89 ; bulletins nuls : 5 ; suffrages exprimés : 84.
Quotient électoral : 10,5.

Nombre de candidats par liste : 16.

Désignation des listes (dans l'ordre décroissant des voix obtenues).

- Liste Alternative

Nombre de voix obtenues : 42.

Sièges attribués : 4.

**- Liste Autonome de promotion de la recherche
et des libertés universitaires soutenues par FO-ESR**

Nombre de voix obtenues : 42.

Sièges attribués : 4

Composition du Bureau

- Président : Florent GARNIER,
- Vice-Président (collège A) : Grégoire BIGOT,
- Vice-Présidente (collège B) : Chrystelle GAZEAU,
- Assesseure : Céline COMBETTE.

Collège A

Les titulaires et les suppléants sont mentionnés par ordre alphabétique.

Titulaires

Grégoire BIGOT (élu)
Pierre BONIN (nommé)
Nicolas CORNU THÉNARD (nommé)
Florence DEMOULIN-AUZARY (élue)
Karen FIORENTINO (élue)
Florent GARNIER (élu)
Carine JALLAMION (élue)
Soazick KERNEIS (élue)
ÉRIC DE MARI (nommé)
Christine MENGÈS-LE PAPE (nommée)
Xavier PRÉVOST (élu)
François QUASTANA (élu)

Suppléants

Géraldine CAZALS (nommée)
Anne-Sophie CHAMBOST (élue)
Olivier DESCAMPS (élu)
Éric GOJOSSE (élu)
Jacqueline HOAREAU (nommée)
Nicolas LEROY (nommé)
Stéphanie MACCAGNAN (élue)
Marc ORTOLANI (élu)
Céline PAUTHIER (nommée)
Marta PEGUERA POCH (élue)
Stéphane PILLET (élu)
Anne ROUSSELET-PIMONT (élue)

Collège B

Les titulaires et les suppléants sont mentionnés par ordre alphabétique.

Titulaires

Fatiha CHERFOUH-BAICH (élue)
Céline COMBETTE (élue)
Delphine CONNES (nommée)
Nicolas DERASSE (élu)
Yann-Arzel DURELLE-MARC (élu)
Élise FRÉLON (élue)
Chrystelle GAZEAU (élue)
Blandine HERVOUËT (élue)
Claire LE ROUX-BOUGLÉ (nommée)
Aurelle LEVASSEUR (nommée)
Jérôme PIGEON (élu)
Victor SIMON (élu)

Suppléants

Thomas BRANTHÔME (nommé)
Julien BROCH (nommé)
Jean-Baptiste BUSAALL (élu)
Béatrice FOURNIEL (nommée)
Laetitia GUERLAIN (élue)
Tiphaine LE YONCOURT (élue)
Ninon MAILLARD (élue)
Patricia MATHIEU-PECCOUD (élue)
Dominique MESSINEO (élu)
Franck MONNIER (élu)
Christine PENY (nommée)
Olivier THOLOZAN (élu)

Mutations / Recrutements

• **Ont obtenu leur mutation :**

- **M. Julien LAPOINTE**, auparavant professeur à l'Université des Antilles, a été élu à l'Université de Lorraine.
- **M. François QUASTANA**, auparavant professeur à l'Université de Lille, a été élu à Aix-Marseille Université.

• **Ont été recrutées :**

- **M^{me} Hélène ORIZET**, docteur en droit public et qualifiée en 02 et 03, est maître de conférences à l'Université catholique de l'Ouest (Angers) depuis août 2019.
- **M^{me} Monica CARDILLO**, est maître de conférences à l'Institut catholique de Lille depuis janvier 2020.

Nouvelles diverses concernant nos collègues

- **M. Louis de CARBONNIÈRES**, professeur à l'Université de Lille, directeur de l'Institut d'études judiciaires, est président du conseil d'orientation de l'Espace de réflexion éthique des Hauts-de-France depuis 2018.

- **M. Maurice QUÉNET**, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, ancien Recteur de l'Académie de Paris, ancien conseiller d'État en service extraordinaire et président d'honneur de l'AHFD, a été élu, le 30 septembre dernier, membre correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (section morale et sociologie).

- **M. Jacques KRYNEN**, professeur à l'Université Toulouse I - Capitole et président d'honneur de l'AHFD, a reçu lors de la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et sur proposition de la Section « Législation, droit public et jurisprudence », le Prix Choucri Cardahi pour son ouvrage *Le théâtre juridique. Une histoire de la construction du droit* (Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 2018). Créé en 1997, ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, en langue française, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale.

- **M^{me} Estelle ROTHWEILER**, maître de conférences à l'Université de Strasbourg, a été élue le 22 octobre 2019 au conseil d'administration de la Société française d'histoire maritime.

- **M. Pierre Anne FORCADET**, maître de conférences à l'Université d'Orléans, a reçu le 29 novembre 2019, la première médaille du concours des Antiquités de la France décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour son ouvrage intitulé *Conquestus fuit domino regi. Le recours au roi d'après les arrêts du Parlement de Paris (1223-1285)*, publié aux éditions De Boccard en 2018.

- **M^{me} Laetitia GUERLAIN**, maître de conférences à l'Université de Bordeaux, a soutenu le 22 novembre 2019 son habilitation à diriger des recherches. Celle-ci se compose de deux volumes intitulés, pour le premier (synthèse des travaux), *Penser les frontières du droit. Pour une socio-histoire des savoirs juridiques dans la France contemporaine (XIX^e-XX^e siècle)*, et pour le second (mémoire inédit), *Juristes voyageurs et fabrique des savoirs. L'exemple des missions du ministère de l'Instruction publique (1843-1934)*. Le jury était composé d'Olivier Descamps, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas ; Florent Garnier, professeur à l'Université Toulouse I - Capitole ; Nader Hakim, professeur à l'Université de Bordeaux, garant ; Sébastien-Yves Laurent, professeur à l'Université de Bordeaux ; Florence Renucci, directrice de recherches au CNRS ; Guillaume Richard, professeur à l'Université Paris-Descartes.

- **M. Fabrice HOARAU**, maître de conférences à l'Université de Bourgogne - Franche-Comté a soutenu le 12 décembre 2019 son habilitation à diriger des recherches, consacrée à *Cordemoy, philosophe, historien et utopiste*. Le jury était composé de Louis de Carbonnières, professeur à l'Université de Lille, garant ; Cédric Glineur, professeur à l'Université de Picardie - Jules-Verne ; Xavier Godin, professeur à l'Université de Nantes ; Virginie Lemonnier-Lesage, professeure à l'Université de Bourgogne - Franche-Comté ; Nicolas Warembourg, professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne.

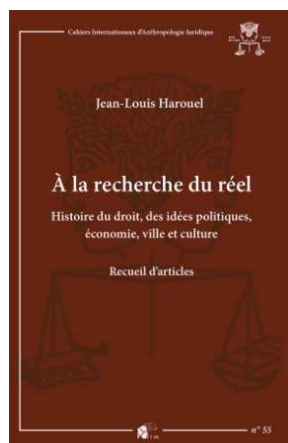
- **M. Cédric GLINEUR**, professeur à l'Université de Picardie - Jules-Verne, a été élu, à la fin de l'année 2019, membre titulaire de la section Histoire du monde moderne, de la Révolution française et des révolutions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS). Il y représentera l'histoire du droit auprès de Patrick Arabeyre, professeur à l'École nationale des chartes. La fonction consiste principalement à encourager la publication de sources inédites d'histoire du droit. Dans cette perspective, les collègues sont invités à contacter C. Glineur : cedricglineur@msn.com.

- **M. Alexis MAGES**, professeur à l'Université de Bourgogne, a été élu, le 4 décembre 2019, Doyen de l'UFR de Droit et des Sciences économique et politique de Dijon.

- **M^{me} Caroline CABÉE**, maître de conférences à l'Université Toulouse I - Capitole a soutenu le 18 décembre 2019 son habilitation à diriger des recherches intitulée *Le filtrage des pourvois par la Cour de cassation. Histoire d'une révolution culturelle (1790-2019)*. Le jury était composé de Marie Bassano, professeure à l'Université Toulouse I - Capitole, garante, Jean-Louis Halpérin, professeur à l'École normale supérieure ; Carine Jallamion, professeure à l'Université de Montpellier ; Christophe Jamin, professeur à Science po Paris ; Sylvaine Peruzzetto, professeure à l'Université Toulouse I - Capitole.

- **M. Alexandre LUNEL**, maître de conférences HDR à l'Université Paris VIII, a été élu directeur du Centre de recherches juridiques de Paris VIII (CRJP8) qui, depuis le 1^{er} janvier 2020, remplace le Centre de droit privé et droit de la santé et le Laboratoire Forces du droit. Le CRJP8 est dirigé par deux directeurs.

Recueil d'articles / Remise de Mélanges



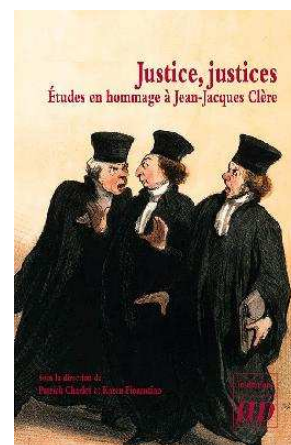
Au mois de novembre 2019 est paru le **recueil d'articles de Jean-Louis Harouel**, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, intitulé *À la recherche du réel. Histoire du droit, des idées politiques, économie, ville et culture*, aux Presses universitaires de Limoges (PULIM).

Cet ouvrage regroupe une centaine de textes, allant de l'histoire du droit public (histoire de l'État, du droit constitutionnel, de l'administration, du droit administratif) jusqu'à la sociologie de la culture et à celle de l'art, en passant par l'histoire de la ville et du droit de l'urbanisme, l'histoire des idées politiques, l'histoire du droit pénal, l'histoire économique, l'histoire religieuse et celle du droit canonique, ou encore la mise en rapport de la littérature (Balzac, Hugo) et de l'histoire juridique.

Le 13 décembre 2019, a eu lieu la remise du volume de **Mélanges offerts au professeur Jean-Jacques Clère** intitulé *Justice, justices. Études en hommage à Jean-Jacques Clère*.

Réalisé sous la direction de Patrick Charlot et Karen Fiorentino, l'ouvrage, publié aux Éditions universitaires de Dijon (EUD), lui a été remis lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans les locaux de la faculté de droit.

Interrogeant l'idée même de Justice, les plus éminents spécialistes d'histoire de la justice en France examinent dans cet ouvrage les différents types de justice à l'œuvre (pénale, administrative, commerciale, constitutionnelle, militaire, civile...), à travers les institutions judiciaires et les différentes jurisprudences auxquelles elles ont donné naissance. Cette approche institutionnelle est enrichie par les regards qui ont pu être portés sur ces institutions, à travers des débats ou des affaires célèbres, éclairant « politiquement » la Justice et ses justices.



De gauche à droite : P. Charlot, K. Fiorentino et J.-J. Clère



Jean-Jacques Clère

LA VIE ACADÉMIQUE

Concours d'agrégation

L'ouverture solennelle du concours d'agrégation, ouvert par arrêté du 22 janvier 2019, s'est tenue le 27 juin dans la Salle Collinet de l'Institut d'Histoire du Droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Sur les 30 candidats autorisés à se présenter, 23 ont maintenu leur candidature.

Le nombre initial de poste proposé était de 2, mais deux emplois supplémentaires, proposés tardivement, l'ont porté à 4.

La **première épreuve (leçon sur travaux)** s'est déroulée du 24 septembre au 3 octobre 2019. À l'issue de celle-ci, 22 candidats ont été déclarés sous-admissibles.

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| M. Hugo BEUVANT | M. Jérôme HENNING |
| M ^{me} Charlotte BROUSSY | M. Matthieu LE VERGE |
| M ^{me} Gwenaëlle CALLEMEIN | M. Bruno MARTIN-GAY |
| M ^{me} Monica CARDILLO | M. Victor SIMON |
| M. Thérance CARVALHO | M ^{me} Romy SUTRA |
| M ^{me} Marie-Anne DAILLANT | M. Marc THÉRAGE |
| M. Ahmed DJELIDA | M. Liêm TUTTLE |
| M ^{me} Anne DOBIGNY-REVERSO | M ^{me} Laura VIAUT |
| M. Rémi FAIVRE-FAUCOMPRÉ | M ^{me} Audrey VIROT |
| M. Raphaël FOURNIER | M. Sébastien VOSGIEN |
| M. Laurent HECKETSWEILER | M. Franck ZARLENGA |

La **deuxième épreuve (première leçon en loge)** consacrée à l'histoire du droit privé et public romain s'est déroulée du 5 au 20 novembre 2019. Les candidats ont été invités à traiter :

- Magie et droit à Rome,
- L'adultère,
- Les silences de la loi des XII Tables,
- La remise en cause du contrat de vente,
- *Negotiorum gestio* (et prolongement médiévaux),
- Droit romain et droits locaux dans l'Empire,
- L'insolvabilité du banquier,
- *Episcopalis audientia*,
- La *provocatio ad populum*,
- Les publicains,
- La cession de créances,
- La fixation des peines à l'époque impériale,
- Les différents types d'adoption en droit privé romain,
- Les juifs dans l'Empire chrétien,
- Les édiles curules,
- Le *furiosus* (et prolongements médiévaux),
- Les livres de droit à Rome,
- Le sénatus-consulte Velléien (et prolongements médiévaux),
- *Aerarium* et *fiscus* (et prolongements médiévaux),
- L'hospitalité,
- La vente de soi (et prolongements médiévaux),
- La mère.

Après délibération du jury, ont été déclarés **admissibles** :

M. Hugo BEUVANT
M^{me} Gwenaëlle CALLEMEIN
M. Thérance CARVALHO
M^{me} Marie-Anne DAILLANT
M^{me} Anne DOBIGNY-REVERSO
M. Jérôme HENNING
M. Victor SIMON
M. Marc THERAGE
M. Liêm TUTTLE
M^{me} Audrey VIROT

La **troisième épreuve (leçon en préparation libre)** s'est déroulée du 7 au 16 janvier 2020. Les sujets proposés aux candidats ont été les suivants :

Histoire du droit canonique

- La mise à l'Index,
- La paroisse,
- La Virginité.

Histoire du droit privé

- Les personnes juridiques.

Histoire du droit public

- Gouverner les colonies depuis la métropole,
- Le vote,
- Dénombrer et enquêter.

Pensée politique

- Le bon gouvernement,
- La famille,
- La peine de mort.

La **quatrième épreuve (deuxième leçon en loge)** s'est déroulée du 21 janvier au 28 janvier 2020. Voici la liste des sujets proposés au commentaire :

Histoire du droit privé

- Loi du 9 juillet 1850 relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques (*Bulletin des lois de la République française*, CCLXXXIII, n. 2261, p. 299-300).

- François de Boutaric, *Explication de l'ordonnance de Louis XV du mois de février 1731 concernant les donations*, Avignon, François Girard, 1761, p. 109 et s.

- Louis-Bernard Guyton de Morveau, Discours sur l'état actuel de la jurisprudence prononcé à l'ouverture des Audiences du parlement de Bourgogne le 16 novembre 1767, *Discours publics et éloges*, Paris, 1775-1782, p. 95-100.

- J.-É.-M. Portalis, Présentation au Corps législatif, Exposé des motifs, Séance du 4 ventôse an XI (23 février 1803), P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*, t. VI, 1836, p. 358.

Histoire du droit public

- Présentation du projet de loi sur l'administration communale par le ministre de l'intérieur M. de Martignac, 9 février 1829 (*Archives parlementaires*, t. 57, Paris, 1884, p. 64-77).

- Ordonnance de Charles VIII, mars 1484 (n. st.) (Samuel de Scorbac, *Recueil général des édicts, déclarations, arrests et réglemens notables entre les baillifs, sénéchaux, magistrats presidiaux, viguiers, chastellains et juges royaux et tous autres officiers inférieurs du ressort du parlement de Tolose*, Paris, 1638, titre XXVII, chap. II, p. 822-823).

- Loi du 3 décembre 1849 (*Bulletin des lois*, 1849, n° 218, p. 545).
- Arrêt du Conseil d'État du 4 juin 1672, Archives nationales d'Outremer (Aix-en-Provence), A 21, fol. 57v.
- M. Déon de Beaumont, *Essai historique sur les différentes situations de la France, par rapport aux finances sous le règne de Louis XIV & la Régence du Duc d'Orléans*, Amsterdam, 1754, p. 41-50.
- Discours de Jean Jaurès, Nîmes, 8 février 1910, devant le Congrès de la SFIO, in 7^e Congrès national de la SFIO, tenu à Nîmes les 6, 7, 8 et 9 février 1910 : compte rendu sténographique, au siège du conseil national, Paris, 1910, p. 377- 379.

À l'issue de la dernière épreuve et après délibération du jury, le président a, le 29 janvier 2020, déclaré **admis** par ordre de mérite :

1^{er} : M. Liêm TUTTLE, maître de conférences à l'Université de Bourgogne - Franche-Comté,

2^e : M. Victor SIMON, maître de conférences à l'Université Reims Champagne-Ardenne,

3^e : M. Jérôme HENNING, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre,

4^e : M. Thérance CARVALHO, maître de conférences à l'Université Lyon III.

Le 5 février 2020, les lauréats choisissent leurs affectations :

M. Liêm TUTTLE : l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne,

M. Victor SIMON : l'Université de Lille,

M. Jérôme HENNING : l'Université Toulouse I - Capitole,

M. Thérance CARVALHO : l'Université de Nantes.

La première leçon du prochain concours portera sur l'histoire du droit public.



De gauche à droite : S. Dauchy, S. Kerneis, K. Jalamion, T. Carvalho, V. Simon, J.-L. Halpérin, J. Henning, L. Tuttle, O. Descamps, D. Hiebel, P. Arabeyre.

Association des Historiens des Facultés de Droit

12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

<https://assohfd.fr/>

Membres du bureau

Présidents d'honneur : Maurice QUÉNET, Jacques KRYNEN

Président : Bernard D'ALTEROCHE

Vice-présidentes : Karen FIORENTINO, Laetitia GUERLAIN

Trésorier : Anthony MERGEY

Secrétaire général : Xavier GODIN

Cotisations

L'Association a adopté deux tarifs :

- 25 € pour les maîtres de conférences et professeurs de 2^e classe ;
- 40 € pour les professeurs de 1^{ère} classe, de classe exceptionnelle et émérites ou en retraite.

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer :

- soit par chèque à l'ordre de l'Association, envoyé au trésorier, à l'adresse suivante :

M. Anthony MERGEY, 71, avenue de Suffren, 75007 Paris ;

- soit par virement sur le **nouveau** compte ouvert au Crédit Mutuel
BIC : CMCIFR2A / IBAN : FR76 1027 8065 0000 0209 8380 195

Il est possible d'obtenir, auprès du trésorier, un reçu fiscal au titre « des dons à certains organismes d'intérêt général ».